

DOSSIER D'INFORMATION POUR UNE INSCRIPTION

CAPACITE PROFESSIONNELLE

CAPACITE DE TRANSPORT

ROUTIER DE PERSONNES AVEC DES
VEHICULES DE – 9 PLACES

Nom du centre : CEVEDOM
Adresse : 33 rue Molé 97300 CAYENNE
Téléphone : 05 94 28 78 12
Mail : contact.cevedom@gmail.com

RS : RS5855
FORMACODE(S) : 31833
CODE(S) NSF : 311m

ORGANISATION DE FORMATION (OF)

**ETABLISSEMENT CERTIFIE SUR LA
QUALITE DE SES ACTIVITES**

- ✓ ORGANISME DE FORMATION (OF)
- ✓ CENTRE DE FORMATION DES APPRENTIS (CFA)
- ✓ VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE (VAE)
- ✓ CENTRE DE BILAN DE COMPETENCES (CBC)

SOMMAIRE

1. Votre formation.....	3
1.1 Le programme.....	3
1.2 Le métier & les débouchés	4
1.3 Le planning	5
1.4 Le lieu de ma formation.....	6
1.4.1 Le plan d'accès.....	6
1.4.2 Environnement du centre.....	6
1.5 Le(s) référentiel(s).....	7
2. L'organisation administrative.....	8
2.1 Le formulaire de préinscription	8
2.2 La liste des pièces à fournir.....	9
2.3 Les délais et procédures de traitement de votre dossier	10
2.4 Après la validation de ma préinscription, les modalités de contractualisation	11
2.4.1 Comment s'inscrire à une formation CEVEDOM ?	11

1. VOTRE FORMATION

1.1 LE PROGRAMME



Centre de formation d'apprentis
Organisme de formation

RS5855
FORMACODE : 31833

Objectif : L'attestation de capacité professionnelle est indispensable pour créer ou diriger sa société de transport. Le gestionnaire pourra ainsi s'inscrire au registre de la DEAL (DGTM).

Prix : à partir de 1 700 €.

Prérequis : Savoir de base.

Modalité d'accès / de formation : Test de positionnement ainsi qu'un entretien est nécessaire. Présentiel.

Accessibilité aux PSH : Pour les personnes en situation de handicap, un accompagnement spécifique peut être engagé pour faciliter leur parcours.

Validation : Attestation de capacité professionnelle en transport routier léger de personnes.

Durée : 147 heures, variant selon le profil.

Financement : CPF, TRANSITIONS PRO, POLE EMPLOI, CAP EMPLOI, Particulier, Entreprise : plan de formation.

CAPACITÉ DE TRANSPORT ROUTIER DE PERSONNES AVEC DES VÉHICULES DE MOINS DE 9 PLACES

PROCHAINES SESSIONS :

ACCESIBLE TOUTE L'ANNÉE EN 3 JOURS MIN.

PROGRAMME :

Période d'intégration : Accueil, présentation des objectifs de formation, connaissance de l'environnement professionnel, sensibilisation au développement durable, adaptation du parcours de formation (1 semaine).

Module 1 – l'entreprise et le droit civil et commercial (21 heures)

Module 2 – l'entreprise et son activité commerciale (7 heures)

Module 3 – l'entreprise et le cadre réglementaire de l'activité de transport (23 heures)

Module 4 – l'entreprise et son activité financière (53 heures)

Module 5 – l'entreprise et ses salariés (28 h)

Module 6 – L'entreprise et la sécurité (10 heures)

Compléments : sensibilisation sur quelques problématiques locales (Sécurité, Prix et concurrence, travail dissimulé, les sanctions, qualité de service, entretien, ...).

Session de validation : L'examen est constitué de deux épreuves :

- ⇒ une première épreuve, dont la durée est de 1h 15 minutes pour un total de 100 points, 50 questions sous forme de QCM.
- ⇒ une deuxième épreuve, dont la durée est de 1h 45 minutes pour un total de 100 points et consiste en des questions et exercices exigeant une réponse rédigée.

Sont déclarés reçus les candidats qui ont obtenu pour l'ensemble des épreuves une note au moins égale à 120 sur 200, sous réserve qu'ils aient obtenu au moins 50 points pour le QCM et 40 points pour l'épreuve à réponses rédigées.

Moyens pédagogiques :

Formateurs capacitaires, professionnels du secteur, utilisation des outils informatiques, vidéoprojecteur, supports de formation délivrés aux apprenants, ...

Remises à niveau, travail en atelier et en cours individualisés, cours collectifs, mises en situation.

Organisme de formation enregistré sous le numéro 96 97 304 14 97. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état

1.2 LE METIER & LES DEBOUCHES

CAPACITÉ DE TRANSPORT ROUTIER DE PERSONNES AVEC DES VÉHICULES DE MOINS DE 9 PLACES

L'EXERCICE DE LA PROFESSION DE TRANSPORTEUR ROUTIER, DE DÉMÉNAGEUR ET DE LOUEUR DE VÉHICULES INDUSTRIELS AVEC CONDUCTEUR

Décret no 2011-2045 du 28 décembre 2011 portant diverses dispositions relatives à l'accès à la profession de transporteur routier et à l'accès au marché du transport routier
NOR : TRAT1119364D

CHAPITRE Ier

Transport routier de personnes

«

« *Art. 1er-1.* — Les entreprises établies en France qui exercent une activité de transport public de personnes doivent être inscrites à un registre tenu par le préfet de région. »

II. — Après le titre Ier, est inséré un article 1er-2 ainsi rédigé :

« *Art. 1er-2.* — Pour l'application du présent décret, l'expression : “entreprise de transport public routier de personnes” s'applique à toute personne physique, toute personne morale avec ou sans but lucratif, toute association ou tout groupement de personnes sans personnalité juridique, avec ou sans but lucratif, ainsi qu'à tout organisme relevant de l'autorité publique, qu'il soit doté de la personnalité juridique ou qu'il dépende d'une autorité ayant cette personnalité, effectuant ou souhaitant effectuer, à titre principal ou accessoire, des transports routiers de personnes au moyen de véhicules motorisés, y compris de véhicules à moteur dont la vitesse maximale autorisée ne dépasse pas 40 km/h, d'une capacité minimale de quatre places, conducteur compris, offerts au public ou à certaines catégories d'usagers contre rémunération payée par la personne transportée ou par l'organisateur du transport. »

« *Art. 2.* — I. — L'entreprise qui souhaite exercer la profession de transporteur public routier de personnes formule une demande d'autorisation en ce sens auprès du préfet de la région où elle a ou souhaite avoir son siège ou, pour une entreprise n'ayant pas son siège en France, son établissement principal. Celui-ci dispose d'un délai qui n'excède pas trois mois, éventuellement prorogeable d'un mois dans l'hypothèse où le dossier présenté à l'appui de la demande s'avère incomplet, pour se prononcer sur cette demande.

« II. — Le préfet de région délivre à l'entreprise une autorisation d'exercer la profession lorsqu'elle satisfait aux exigences d'établissement, d'honorabilité professionnelle, de capacité financière et de capacité professionnelle prévues aux articles 5-1 à 7, sous réserve des dispositions de l'article 5.

»

Ainsi, pour créer et gérer une entreprise de transport public routier de personnes avec un véhicule ne dépassant pas 9 places, chauffeur inclus, vous devez posséder l'attestation de capacité professionnelle en transport routier de personnes avec des véhicules n'excédant pas neuf places, y compris le conducteur.

En cours du soir ou en journées bloquées vous pouvez valider votre capacité en environ 1,5 mois en optant pour une formule dense et en 4 mois maximum en cours du soir (formule étendue en respect de la durée maximale réglementaire).

1.3 LE PLANNING

HEURES	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
08h00						
09h00						
10h00				COURS	COURS	
11h00						COURS
12h00						
13h00	PAUSE	PAUSE		PAUSE	PAUSE	
14h00						
15h00				COURS	COURS	
16h00						
17h00	COURS	COURS				
18h00				COURS	COURS	
19h00						
20h00						

1.4 LE LIEU DE MA FORMATION

Une convocation par mail et téléphonique vous confirmant l'adresse du centre de formation et les horaires est envoyée au moins une semaine avant le début de la session.

1.4.1 LE PLAN D'ACCES

Le centre de formation ou aura lieu les cours est situé au 33 rue Molé à Cayenne



1.4.2 ENVIRONNEMENT DU CENTRE

CEVEDOM est situé en Amerique du sud, en Guyane Française plus précisement dans la capitale au centre ville de Cayenne.

- Transport : A proximité immédiate du Centre de la VAE, la gare routiere qui dessert toutes les communes entre Cayenne et Saint-Georges mais aussi entre Cayenne Saint-Laurent, stations de taxi (Place du Coq, Place des Palmistes).
- Hébergement : Central hotel, Hotel Amazonia et de nombreux Airbnb
- Restauration : Le bamboo, La taverne, Kaz Mimi, Macdonald's.
- Lieux touristiques et culturels : Musée Départemental et bibliothèque Alexandre FRANCONIE, Office de Tourisme, Enseigne MO KONTAN TO CAYENNE au fort Cérépou.
- Administration : Mairie, Collectivité Territoriale, hotel de police, diverses banques (BNP, BRED, LA POSTE, CREDIT MUTUEL).
- Lieu de santé : Pharmacie, Médecins, Laboratoire Bio Soleil, le Centre Hopitalier Andrée ROSEMON.

1.5 LE(S) REFERENTIEL(S)

Qu'est-ce qu'un référentiel ?

À la périphérie de l'activité formative, et en accompagnement des actions de formation, s'est développé, au cours des trois dernières décennies, un ensemble d'instruments de différentes natures partageant l'appellation de « référentiels ».

Issus, à l'origine, de la sphère de la formation professionnelle, ces référentiels se déclinent en référentiels de métier, référentiels d'activités, référentiels de situations, référentiels de compétences, référentiels de formation, référentiels de validation. Chacun de ces référentiels est censé avoir un impact sur le contenu et les modalités de mise en œuvre de l'activité formative. Nous ne discuterons pas ici des effets de ces instruments sur la conception, l'organisation et la conduite des formations ; notre intérêt portera sur l'émergence et l'élaboration de ces nouveaux outils en tant qu'elles témoignent d'une évolution des rapports entre les différents acteurs du champ de la formation.

Votre référentiel est téléchargeable sur notre site, à la page :

<https://of.cevedom.com/capacite-professionnelle-en-transport-routier-de-personnes-avec-des-vehicules-nexcedant-pas-neuf-places-y-compris-le-conducteur>

2. L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE

2.1 LE FORMULAIRE DE PREINSCRIPTION

IDENTIFICATION DU BENEFICIAIRE			AUTRES INFORMATIONS			
NOM :			Souhait de mobilité à l'international ? :	Oui <input type="checkbox"/> ; Non <input type="checkbox"/>		
Prénom :			Stage à prévoir :	Oui <input type="checkbox"/> ; Non <input type="checkbox"/>		
Date de naissance :			Dernier emploi :			
Commune de naissance :		Pays de naissance :	Total d'expérience professionnelle :			
Adresse :			NIVEAU D'ETUDE DU BENEFICIAIRE			
Complément :			Niveau d'études :			
Code postal :		Ville :	Diplôme 1 :			
Tél.1 :		Tél 2 :	Autres diplômes :			
Mail :			Formation(s) suivie(s) :			
N° Sécu. Sociale :			PERSONNE A CONTACTER SI VOUS ÊTES INJOIGNABLE			
N° Pôle Emploi :			Nom :			
MOTIVATION DU BENEFICIAIRE			Prénom :			
Situation professionnelle :			Tél 1 :		Tél 2 :	
Objectif professionnel :			Lien de parenté :			
Formation souhaitée :			AUTOEVALUEZ VOTRE NIVEAU (notez-vous vous-même de 1 à 10)			
Disponibilités :			Rapidité de compréhension :		Mémoire :	
Date souhaitée d'entrée en formation :		Durée de formation souhaitée :	Raisonnement logique :		Savoir-être :	
Capacité financière :			IDENTIFICATION DU FINCEUR			
Montant CPF :	€		Type de financeur :	Perso <input type="checkbox"/> ; OPCO <input type="checkbox"/> ; Entreprise <input type="checkbox"/> ; CPF <input type="checkbox"/> ; Pôle Emploi <input type="checkbox"/> ; Transition pro <input type="checkbox"/> Autre :		
CONTRAINTEES			Dénomination :			
Transport :	Voiture <input type="checkbox"/> ; Bus <input type="checkbox"/> ; 2 roues <input type="checkbox"/> ; Autre <input type="checkbox"/> :		Représenté par (nom & prénom) :			
Garde d'enfant	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>		Adresse :			
Travail :	H. variables <input type="checkbox"/> ; Finis à : ; Autre <input type="checkbox"/> :		Complément :			
Situation de handicap :	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>		Ville :		Code postal :	
Autres contraintes :			Tél 1 :		Tel 2 :	
Demande de mise en place d'un échéancier :				Mail :		
J'ATTESTE QUE LES INFORMATIONS CI-DESSUS SONT EXACTES DATE ET SIGNATURE :				N° d'identification de la structure :		

2.2 LA LISTE DES PIECES A FOURNIR

Les documents à joindre impérativement à votre dossier :

- CV avec photo d'identité ;
- Option : Lettre de motivation ;
- Photocopie de la carte vitale ou de l'attestation de sécurité sociale ;
- Photocopie des diplômes possédés ;
- Photocopie de la carte d'identité / Carte de séjour ;
- Certificat du recensement et de la Journée d'Appel de la préparation de la défense (pour les personnes nées à partir du 5 janvier 2004).

Nous garantissons la confidentialité des informations que vous communiquez. Conformément à la loi N°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous avez à tout moment la possibilité d'avoir accès à ces informations, de les faire rectifier ou détruire.

2.3 LES DELAIS ET PROCEDURES DE TRAITEMENT DE VOTRE DOSSIER

L'instruction du dossier de d'admission est rapide. En deux jours minimum une première réponse concernant la faisabilité de l'inscription est donnée au candidat sur la base du formulaire de préinscription transmis, sous réserve que toutes les pièces soient fournies.

La décision définitive intervient après le respect des étapes de l'instruction indiquées ci-dessous :

- Une vérification administrative est d'abord réalisée, notamment avec la vérification des pièces nécessaires à l'inscription ;
- Un dossier d'admission permettant une analyse partagée de l'opportunité de l'inscription sera élaboré avec le candidat pour instruction et prise de décision.

L'entrée en formation est effective une fois les modalités d'inscription bouclé, la formation débute à la suite de la décision d'inscription tout au long de l'année.

2.4 APRES LA VALIDATION DE MA PREINSCRIPTION, LES MODALITES DE CONTRACTUALISATION

2.4.1 COMMENT S'INSCRIRE A UNE FORMATION CEVEDOM ?

Vous pouvez vous inscrire à une formation CEVEDOM :

- Par téléphone : 0594-28-78-12
 - lundi de 15h à 18h
 - mardi, jeudi et vendredi de 9h00 à 13h et de 15h à 19h ;
 - mercredi et samedi de 9h00 à 13h
- Par courrier électronique à : contact.cevedom@gmail.com.
- Via le site Internet <http://cfa.cevedom.com> ou <https://of.cevedom.com> ;